

Document d'informations clés

Objectif : Le présent document contient des informations essentielles sur le produit d'investissement. Il ne s'agit pas d'un document à caractère commercial. Ces informations vous sont fournies conformément à une obligation légale, afin de vous aider à comprendre en quoi consiste ce produit et quels risques, coûts, gains et pertes potentiels y sont associés, et de vous aider à le comparer à d'autres produits.

Produit : SELECTION EURO CLIMAT (SEPTEMBRE 2023)

Société de gestion : Amundi Asset Management (ci-après: "nous" ou "la société de gestion"), membre du groupe de sociétés Amundi.
Code ISIN : FR001400III8
Site internet de la société de gestion: www.ca-sicavetfcp.fr
Appelez le +33 176333030 pour de plus amples informations
L'Autorité des marchés financiers (« AMF ») est chargée du contrôle de Amundi Asset Management en ce qui concerne ce document d'informations clés
Amundi Asset Management est agréée en France sous le n°GP-04000036 et réglementée par l'AMF.
Date de production du document d'informations clés : 31/07/2023

Document
d'informations
clés

Vous êtes sur le point d'acheter un produit qui n'est pas simple et qui peut être difficile à comprendre.

En quoi consiste ce produit ?

Type : Parts de SELECTION EURO CLIMAT (SEPTEMBRE 2023), organisme de placement collectif en valeur mobilière (OPCVM), constitué sous forme d'un Fonds Commun de Placement (FCP).

Classification AMF : Fonds à formule

Echéance : Ce produit arrive à échéance le 24 décembre 2031 (la « Date d'échéance ») en l'absence de remboursement anticipé. La société Amundi Finance garantit au FCP SELECTION EURO CLIMAT (SEPTEMBRE 2023) la formule décrite ci-dessous.

Objectifs : La formule du Fonds SELECTION EURO CLIMAT (SEPTEMBRE 2023) est construite pour une durée de 8 ans maximum à compter du 27 décembre 2023.

Cette formule est susceptible d'être remboursée en année 2, 4, 6 ou 8, à des dates prédéfinies, en fonction de l'évolution de l'indice **S&P Eurozone 50 Paris-Aligned Climate Select 3.75% Decrement** ("l'Indice"), composé de 50 entreprises européennes de l'univers S&P Eurozone Large Cap visant à participer à la décarbonation dans la zone euro et à encourager la transition vers une économie moins émettrice de gaz à effet de serre. L'Indice est calculé à partir de données fournies par plusieurs entités : S&P Global Trucost Limited, Sustainalytics et RepRisk⁽¹⁾. L'Indice est calculé en réinvestissant les dividendes, nets des retenues à la source, versés par les actions qui le composent et en retranchant un prélèvement forfaitaire de 3.75 % par an.

En année 2, 4, 6 ou 8, si la performance⁽²⁾ de l'indice S&P Eurozone 50 Paris-Aligned Climate Select 3.75% Decrement par rapport à sa Valeur Initiale⁽²⁾, est positive ou nulle, alors la formule est remboursée (les autres cas ne s'appliqueront plus) :

La Valeur Liquidative Finale⁽³⁾ est alors égale à la Valeur Liquidative de Référence⁽⁴⁾ (hors frais d'entrée) augmentée d'un gain fixe⁽⁵⁾ de 7,00% multiplié par le nombre d'années écoulées⁽⁶⁾,

Sinon, si en année 8, la performance⁽²⁾ de l'indice S&P Eurozone 50 Paris-Aligned Climate Select 3.75% Decrement par rapport à sa Valeur Initiale⁽²⁾ est négative:

La Valeur Liquidative Finale⁽³⁾ est alors égale à :

- si l'Indice a baissé de plus de 40% à l'issue des 8 ans par rapport à sa Valeur Initiale⁽²⁾, la Valeur Liquidative de Référence⁽⁴⁾ (hors frais d'entrée) diminuée de l'intégralité de la baisse de l'Indice. L'investisseur subit alors une perte en capital égale à l'intégralité de la baisse de l'Indice, qui sera alors d'au moins 40% ;
- si l'Indice a baissé de moins de 40% à l'issue des 8 ans par rapport à sa Valeur Initiale⁽²⁾, la Valeur Liquidative de Référence⁽⁴⁾ (hors frais d'entrée).

Le fonds est géré de manière indicielle par rapport à l'Indice par le biais d'une réplcation directe en investissant environ 100% de son actif dans les actions de l'Indice aux Dates de Constatation Initiale⁽²⁾ et en restant par la suite à tout moment investi dans les actions de l'Indice. Toutefois, le Fonds contracte également plusieurs instruments financiers à terme (produits dérivés) qui lui permettent d'obtenir à l'échéance un montant qui permet de réaliser l'objectif de gestion. L'actif du fonds ne sera ainsi pas investi à 100% en permanence dans les actions composant l'indice du fait de l'utilisation des dérivés. En outre, avant les Dates de Constatation Initiales, le fonds adoptera une gestion de profil monétaire et ne sera pas nécessairement investi dans les actions de l'Indice. La Société de Gestion compensera les gaz à effet de serre (GES) émis par les sociétés détenues par le Fonds. Cette compensation sera effectuée via l'annulation de crédits carbone volontaires vérifiés préalablement acquis par la Société de Gestion et adossés à des projets permettant de séquestrer ou d'éviter des émissions de CO2. La compensation de l'empreinte carbone du FCP est considérée comme partielle dans la mesure où la Société de Gestion ne compensera pas ses propres émissions de GES ni les émissions de GES liées aux contrats financiers détenus par le Fonds.

Le Fonds est classé article 8 au sens du Règlement SFDR (Règlement (UE) 2019/2088 sur la publication d'informations en matière de durabilité dans le secteur des services financiers (dit « Règlement Disclosure »)).

(1) Des détails sur chacune de ces entités et leurs rôles sont fournis dans le Prospectus du Fonds.

(2) Définition précise au paragraphe « Description de la formule » dans le Prospectus du Fonds.

(3) Le fonds étant investi en actions de l'indice, la date de Valeur Liquidative Finale pourrait être décalée en cas d'impossibilité de vendre les actions en portefeuille (perturbation du marché, suspension de la cotation d'une ou plusieurs actions ou absence de liquidité sur certaines actions). Le décalage de la Valeur Liquidative Finale sera toutefois limité à un mois et ne remettra pas en cause l'application de la formule. Pour plus de précisions sur la formule et l'indice, veuillez-vous reporter au Prospectus du fonds.

(4) La Valeur Liquidative de Référence correspond à la plus haute valeur liquidative du fonds (hors frais d'entrée) établie entre le 5 septembre 2023 et le 27 décembre 2023 inclus.

(5) Appliqué à la Valeur Liquidative de Référence.

(6) Soit un rendement annuel de 6,80% à 2 ans, 6,37% à 4 ans, 6,02% à 6 ans et 5,72% à 8 ans.

SELECTION EURO CLIMAT (SEPTEMBRE 2023) est éligible au **PEA** et à un support d'un contrat d'assurance vie en unités de compte.

Vous trouverez des illustrations de la formule dans le prospectus du fonds.

Investisseurs de détail visés : Ce produit s'adresse aux investisseurs, qui ont une connaissance de base et une expérience limitée ou inexistante de l'investissement dans des fonds, qui visent à augmenter la valeur de leur investissement sur la période de détention recommandée et qui sont prêts à assumer un niveau de risque élevé sur leur capital initial. Le produit n'est pas ouvert aux résidents des Etats Unis d'Amérique/"U.S. Person" (la définition de « U.S. Person » est disponible sur le site internet de la société de gestion www.amundi.com et/ou dans le prospectus).

Informations complémentaires : Vous pouvez obtenir de plus amples informations sur ce Fonds, y compris le prospectus, les derniers rapports annuel et semestriel, gratuitement sur demande auprès de : Amundi Asset Management - 91-93 boulevard Pasteur, 75015 Paris, France.

La valeur d'actif nette de Fonds est disponible sur <https://www.ca-sicavetfcp.fr/>. La valeur d'actif nette finale par part sera fonction de la formule décrite ci-dessus.

Dépositaire : CACEIS Bank.

Politique de distribution : Comme il s'agit d'une classe de parts de non-distribution, les revenus de l'investissement sont réinvestis.

Rachat et transaction : Les parts peuvent être vendues (remboursées) quotidiennement comme indiqué dans le prospectus au prix de transaction correspondant (valeur d'actif nette). De plus amples détails sont exposés dans le prospectus de SELECTION EURO CLIMAT (SEPTEMBRE 2023).

Quels sont les risques et qu'est-ce que cela pourrait me rapporter ?

INDICATEUR SYNTHETIQUE DE RISQUE



L'indicateur de risque part de l'hypothèse que vous conservez le produit jusqu'au 24 décembre 2031, en absence de remboursement anticipé automatique. Le risque réel peut être très différent si vous optez pour une sortie avant l'échéance, et vous pourriez obtenir moins en retour.

Risques supplémentaires : Le risque de liquidité du marché peut accentuer la variation des performances du produit.

Ce produit ne prévoyant pas de protection contre les aléas de marché, vous pourriez perdre tout ou partie de votre investissement. Si nous ne sommes pas en mesure de vous verser les sommes dues, vous pouvez perdre l'intégralité de votre investissement.

Outre les risques inclus dans l'indicateur de risque, d'autres risques peuvent influencer sur la performance du Fonds. Veuillez-vous reporter au prospectus de SELECTION EURO CLIMAT (SEPTEMBRE 2023).

Nous avons classé ce produit dans la classe de risque 5 sur 7, qui est une classe de risque modérée à élevée. Autrement dit, les pertes potentielles liées aux futurs résultats du produit se situent à un niveau élevé et, si la situation venait à se détériorer sur les marchés, il est très probable que notre capacité à vous payer en soit affectée.

L'utilisation de produits complexes tels que les produits dérivés peut entraîner une amplification des mouvements de titres dans votre portefeuille.

L'indicateur synthétique de risque permet d'apprécier le niveau de risque de ce produit par rapport à d'autres. Il indique la probabilité que ce produit enregistre des pertes en cas de mouvements sur les marchés ou d'une impossibilité de notre part de vous payer.

Scénario de performance

Les scénarios présentés représentent des exemples basés sur les résultats du passé et sur certaines hypothèses. Les marchés pourraient évoluer très différemment à l'avenir. Le scénario de tensions montre ce que vous pourriez obtenir dans des situations de marché extrêmes.

Ce que vous obtiendrez de ce produit dépend des performances futures du marché. L'évolution future des marchés est aléatoire et ne peut être prédite avec précision.

Période de détention recommandée	Jusqu'à ce que le produit soit acheté ou arrive à échéance. Elle peut être différente selon le scénario et est indiquée dans le tableau		
Investissements : 10 000 EUR			
		Si vous sortez après 1 an	Si vous sortez à l'achat ou à l'échéance (remboursement par anticipation ou échéance)
Minimum	Il n'existe aucun rendement minimal garanti. Vous pourriez perdre tout ou une partie de votre investissement.		
Scénario de tensions (le produit est résilié après 8 ans)	Ce que vous pourriez obtenir après déduction des coûts	4 486 €	1 272 €
	Rendement annuel moyen	-55.14%	-22.72%
Scénario défavorable (le produit est résilié après 8 ans)	Ce que vous pourriez obtenir après déduction des coûts	7 529 €	9 800 €
	Rendement annuel moyen	-24.71%	-0.25%
Scénario intermédiaire (le produit est résilié après 2 ans)	Ce que vous pourriez obtenir après déduction des coûts	9 438 €	11 172 €
	Rendement annuel moyen	-5.62%	5.70%
Scénario favorable (le produit est résilié après 6 ans)	Ce que vous pourriez obtenir après déduction des coûts	10 453 €	13 916 €
	Rendement annuel moyen	4.53%	5.66%

Les chiffres indiqués comprennent tous les coûts du produit lui-même, mais pas nécessairement tous les frais dus à votre conseiller ou distributeur. Ces chiffres ne tiennent pas compte de votre situation fiscale personnelle, qui peut également influencer sur les montants que vous recevrez.

Les performances affichées sont le résultat de la formule pour différents scénarios du sous-jacent. En cas de sortie avant l'échéance du produit, la valeur de rachat est estimée en tenant compte des conditions de marché et des coûts de sortie applicables. Aucune hypothèse de réinvestissement n'est appliquée.

Que se passe-t-il si Amundi Asset Management n'est pas en mesure d'effectuer les versements ?

Le produit est une copropriété d'instruments financiers et de dépôts distincte de la Société de gestion. En cas de défaillance de la Société de gestion, les actifs du produit conservés par le dépositaire ne seront pas affectés. En cas de défaillance du dépositaire, le risque de perte financière du produit est atténué en raison de la ségrégation légale des actifs du dépositaire de ceux du produit.

Que va me coûter cet investissement?

Il se peut que la personne qui vous vend ce produit ou qui vous fournit des conseils à son sujet vous demande de payer des coûts supplémentaires. Si c'est le cas, cette personne vous informera au sujet de ces coûts et vous montrera l'incidence de ces coûts sur votre investissement.

Coûts au fil du temps

Les tableaux présentent les montants prélevés sur votre investissement afin de couvrir les différents types de coûts. Ces montants dépendent du montant que vous investissez et du temps pendant lequel vous détenez le produit. Les montants indiqués ici sont des illustrations basées sur un exemple de montant d'investissement et différentes périodes d'investissement.

La durée de ce produit est aléatoire étant donné qu'il peut être résilié à différents moments selon l'évolution du marché. Les montants indiqués ici prennent en considération deux scénarios différents (remboursement anticipé et échéance). Dans le cas où vous choisissez de sortir avant la fin du produit, des coûts de sortie peuvent s'appliquer en plus des montants indiqués ici.

Nous avons supposé :

- 10 000 EUR sont investis.
- une performance du produit qui correspond à chaque période de détention présentée.

	Si le produit est acheté dès la première date possible : 24/12/2025	Si le produit arrive à échéance
Coûts totaux	602 €	1 217 €
Incidence des coûts annuels*	3.10%	1.57%

* Elle montre dans quelle mesure les coûts réduisent annuellement votre rendement au cours de la période de détention. Par exemple, elle montre que si vous sortez à l'échéance, il est prévu que votre rendement moyen par an soit de 1,57% avant déduction des coûts et de 0,00% après cette déduction. Ces chiffres comprennent les coûts de distribution maximaux que la personne vous vendant le produit peut vous facturer. Cette personne vous informera des coûts de distribution réels.

Composition des Coûts

Coûts ponctuels à l'entrée ou à la sortie		Si vous sortez après 1 an
Coûts d'entrée	2% du montant que vous payez au moment de l'entrée dans l'investissement	Jusqu'à 200 €
Coûts de sortie	0.98% de votre investissement avant qu'il ne soit payé	98 €
Coûts récurrents prélevés chaque année		
Frais de gestion et autres frais administratifs ou d'exploitation	1,03% de la valeur de votre investissement par an	103 €
	Il s'agit d'une estimation.	
Coûts de Transaction	2,33% de la valeur de votre investissement par an	233 €
	Il s'agit d'une estimation des coûts encourus lorsque nous achetons et vendons les investissements sous-jacents. Le montant réel varie en fonction de la quantité que nous achetons et vendons. Ces frais sont majoritairement prélevés la première année.	
Coûts accessoires prélevés sous certaines conditions		
Commissions liées aux résultats	Aucune commission liée aux résultats n'existe pour ce produit.	0 €

Combien de temps dois-je le conserver, et puis-je retirer de l'argent de façon anticipée?

Période de détention recommandée : 8 ans, qui correspond à l'échéance maximale du produit, si aucun événement de remboursement anticipé automatique n'a eu lieu.

Le Fonds est conçu pour être détenu jusqu'à sa Date d'échéance ; vous devez être prêt à conserver votre investissement jusqu'à l'échéance. Si vous vendez avant la Date d'échéance du Fonds, des droits de sortie peuvent être payables et la performance ou le risque de votre investissement pourrait être affecté de façon négative. Veuillez-vous reporter à la section « Que va me coûter cet investissement ? » pour obtenir des informations sur le coût et l'incidence au fil du temps si vous vendez avant la Date d'échéance.

Calendrier des ordres : Les ordres d'achat et/ou de vente (remboursement) de parts reçus et acceptés avant 12h00 un jour ouvrable en France sont généralement traités le même jour (sur la base de l'évaluation de ce jour).

Comment puis-je formuler une réclamation?

Si vous avez des réclamations, vous pouvez :

- Envoyer un courrier à Amundi Asset Management au 91-93 boulevard Pasteur, 75015 Paris - France
- Envoyer un e-mail à complaints@amundi.com

Dans le cas d'une réclamation, vous devez indiquer clairement vos coordonnées (nom, adresse, numéro de téléphone ou adresse e-mail) et fournir une brève explication de votre réclamation. Vous trouverez davantage d'informations sur notre site Internet <https://www.casavetfcp.fr/>.

Si vous avez une réclamation au sujet de la personne qui vous a conseillé ce produit, ou qui vous l'a vendu, vous devez vous rapprocher d'elle pour obtenir toutes les informations concernant la démarche à suivre pour faire une réclamation.

Les données de ce DIC sont au 31/07/2023

Autres informations pertinentes

Vous trouverez le prospectus, les statuts, les documents d'informations clés pour l'investisseur, les avis aux investisseurs, les rapports financiers et d'autres documents d'information relatifs au Fonds, y compris les diverses politiques publiées du Fonds, sur notre site Internet <https://www.casavetfcp.fr/>. Vous pouvez également demander une copie de ces documents au siège social de la Société de gestion.

Lorsque ce produit est utilisé comme support en unité de compte d'un contrat d'assurance sur la vie ou de capitalisation, les informations complémentaires sur ce contrat, telles que les coûts du contrat, qui ne sont pas compris dans les coûts indiqués dans le présent document, le contact en cas de réclamation et ce qui se passe en cas de défaillance de l'entreprise d'assurance sont présentées dans le document d'informations clés de ce contrat obligatoirement remis par votre assureur ou courtier ou tout autre intermédiaire d'assurance conformément à son obligation légale.

Le produit n'est en aucun cas sponsorisé, vendu ou promu par un marché boursier, un indice, une bourse de valeurs ou un promoteur d'indice concerné.